Décision n° 2024.004

20/06/2024



Nature de l'acte : Finances locales

OBJET:

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n° 01

Virement de crédit n° 01

Virement de crédit à l'opération « Création terrains de basket 3*3 »

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze), Alain LAPACHERIE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2022.051 du 22 septembre 2022 décidant d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget de la commune ;

Vu la délibération n° 2022.062 du 17 novembre 2022 adoptant un règlement budgétaire et financier (RBF) :

Vu la délibération n°2023.021 du 30 mars 2023 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Vu la délibération n°2024.026 du 21 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 de la commune ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Considérant la nécessité d'abonder les crédits de l'opération « Création terrains de basket 3*3 » ;

DÉCIDE

Article 1 - De procéder aux virement de crédits comme suit :

Intitulés des comptes	DIMINUT°/CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
	Comptes		Montants(€)	Comptes		Montants(€)
00416 : AMENAGEMENTS STRUCTURANTS PARC S						14 500,00
23 – Immobilisations en cours						
Install. matériel et outill. technique				2315	322	14 500,00
00419 : REFECTION TOITURE CLUB HOUSE			14 500,00			
23 – Immobilisations en cours						
Constructions	2313	325	14 500,00			
DEPENSES - INVESTISSEMENT			14 500,00			14 500,00

Article 2 – Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de Brive et au Trésorier de la collectivité.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 20 juin 2024

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 21/06/2024

Date de télétransmission en préfecture : 21/06/2024

Le Maire,

Alain LAPACHERIE

Accusé de réception en préfecture 019-211922901-2024062-DC2024_04-DE Date de télétransmission : 21/06/2024 Date de réception préfecture : 21/06/2024